

## Compte rendu de l'Atelier Transports, Aménagement, Logement et Environnement – Agenda 21 Jeudi 10 juin 2010

L'atelier s'est déroulé autour des grands objectifs issus de la stratégie de développement durable de la ville de Serris. Pour chacun d'entre eux, sont présentés les constats et les pistes et modalités d'actions issus de l'atelier.

Constats	Pistes et modalités d'actions
Objectif : Améliorer l'offre et le réseau cyclable	
Un schéma directeur de réseaux cyclables et un schéma directeur de jalonnement sont	→Renforcer la signalétique des pistes cyclables
en cours de réalisation au sein du SAN. Ils définiront les axes prioritaires et secondaires	→Développer des modes de stationnement adaptés pour favoriser la pratique du vélo
à l'échelle du Val d'Europe.	(box pour un stationnement de nuit, arceaux au niveau des équipements publics,).
Le SAN va lancer un appel d'offres pour acquérir des abris-vélos. Les communes seront	→Intégrer la question des garages à vélos dans les futurs logements prévus.
consultées afin d'identifier avec elles les points stratégiques pour ces abris.	
Il existe un réel manque de signalétique des bandes et pistes cyclables.	
La question du stationnement des vélos est primordiale.	
Objectif : Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	
Objectif : Encourager une mobilité efficace et durable, en cohérence avec les autres nive	aux de territoire
Une personne au sein du SAN est en charge des questions de mobilité.	→Réfléchir au partage de l'espace entre piétons, vélos.
Un parking de rabattement vers le RER est prévu au niveau de Montévrain.	→S'assurer des réserves foncières dédiées aux pistes cyclables pour les futurs
Le Plan Local de Déplacement élaboré par le Syndicat Intercommunal des Transports	aménagements.
présente un plan d'actions mais qui est peu mis en œuvre pour l'instant.	→Développer le covoiturage par les entreprises (réfléchir à l'intégration d'une
Les deux-roues ne sont pas pris en compte dans le Plan Local de Déplacement.	demande d'adhésion à un site de covoiturage pour les futures entreprises s'installant
	dans la zone du Couternois).
Objectif : Réaliser un écoquartier : projet phare de l'Agenda 21	
Objectif: Promouvoir un urbanisme durable et accueillant	
La ville de Serris s'est développée avec le souci de préserver le centre bourg historique	
et de développer une ville structurée autour de réseaux viaires classiques (rue, et	
bâtiment le long des rues).	
La ville de Serris souhaite que son Plan Local d'Urbanisme s'inscrive dans une Approche	
Environnementale de l'Urbanisme.	

Constats	Pistes et modalités d'actions
Objectif : Intégrer les espaces verts et naturels dans le maillage urbain	
Objectif: Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux	
<u>Objectif</u> : Promouvoir la nature en ville	
Problème de sécurité dans les espaces verts.	→Une action sur la biodiversité (cf. action SAN de suivi écologique sur les bassins de
Importance accordée aux espaces naturels non aménagés.	rétention) ?
Un projet d'AMAP a été lancé sur Serris mais abandonné faute d'un manque	
d'agriculteur local en bio.	
Le territoire du Val d'Europe connait une grande diversité biologique notamment de par	
ses bassins avec la présence d'écosystème aquatique développé.	
Objectif : Renforcer la performance énergétique des équipements publics	
Objectif : Mobiliser tous les acteurs du territoire sur la question énergétique	
	→Projet de développement de la géothermie
Objectif : Proposer une diversité de logements accessibles à tous	
Une charte avait été adoptée lors de la convention tripartite des acteurs du territoire	
(Disney, Etat, SAN) pour favoriser l'équilibre d'offre en matière de logements sociaux	
par quartier. Le résultat est positif : le logement social est relativement diffus sur le	
territoire.	
Une attention particulière a été accordée à réduire les zones de résidentialisation afin	
de donner plus de clarté au rôle de chacun (propriétaire, ville, copropriété).	
Objectif : Développer une écogestion des déchets (recyclage, compostage) / Réduire et v	aloriser les déchets
Objectif : Mobiliser tous les acteurs du territoire à la réduction des déchets	
Les points d'apports volontaires sont insuffisants notamment à proximité des logements	→Améliorer l'implantation des collecteurs en nombre et en localisation
collectifs.	
Des collecteurs enterrés ont été mis en place dans le centre urbain afin de réduire les	
nuisances sonores et olfactives.	
La déchetterie manque de moyens humains en termes de gestion.	
Objectif : Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air	
	→Réfléchir à la création d'un observatoire du bruit à l'échelle du SAN